



## AVIS DE PROMULGATION

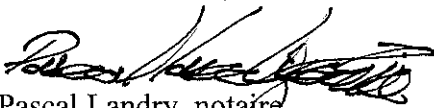
Le 17 janvier 2012, le conseil de l'Arrondissement de Beauport a adopté le *Règlement modifiant le Règlement numéro 93-101 relatif à la circulation et le stationnement de l'ancienne Ville de Beauport relativement à la circulation à sens unique sur l'avenue Saint-Michel entre la rue Bertrand et le boulevard Raymond*, R.C.A.5V.Q. 59.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Une copie de ce règlement est disponible, pour consultation, au bureau de la secrétaire et assistante-greffière de l'arrondissement, situé au 10, rue Hugues-Pommier, Québec, durant les heures de bureau.

Donné à Québec, ce 18 janvier 2012.

Le secrétaire et assistant-greffier  
d'arrondissement



Pascal Landry, notaire